



Communiqué de presse

Lancement de l'étude Pestiriv : Etude sur l'exposition aux pesticides des personnes vivant en zone viticole

Les impacts sanitaires liés à l'exposition aux pesticides sont une préoccupation importante. La France est un pays avec de nombreuses régions viticoles, l'étude PestiRiv, pilotée par Santé Publique France et l'Anses et dont les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) sont parties prenantesⁱ, vise à mieux connaître et comprendre l'exposition aux pesticides des riverains vivant près de cultures viticoles. Les mesures réalisées auprès de 3 350 personnes dans 6 régions françaises permettront d'identifier de manière objective les sources qui contribuent le plus à l'exposition aux pesticides et d'adapter les mesures de prévention.

Mesurer toutes les sources d'exposition

La France est l'un des pays d'Europe le plus consommateur en pesticides. Les pesticides sont réglementés dans l'eau et l'alimentation mais ne sont pas réglementés dans l'air. Pourtant, les pesticides sont susceptibles d'être transférés ponctuellement dans le compartiment atmosphérique via différents phénomènes :

- Dérives liés au vent
- Volatilisation
- Erosion éolienne

C'est pourquoi, depuis plus de 20 ans, les AASQA mesurent les pesticides dans l'air. Ces données sont compilées dans la base PhytAtmoⁱⁱ. Une première exploitation de ces données avait été mise à disposition en décembre 2019ⁱⁱⁱ.

Toutefois, il existe très peu de données sur l'exposition multi-sources des riverains. PestiRiv est la première étude qui permettra de mettre en regard le niveau d'exposition réelle de la population, évaluée par des prélèvements biologiques, à l'ensemble des sources possibles d'exposition : l'air, l'alimentation, l'eau, l'activité professionnelle dont les usages agricoles, et les usages domestiques.

Le principal objectif est de documenter l'exposition des riverains d'exploitations viticoles et de pouvoir comparer ces résultats à environnement éloigné des cultures.

ⁱ Liste et rôle des partenaires : <https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/pestirivune-etude-pour-mieux-connaître-l'exposition-aux-pesticides-des-personnes-vivant-en-zones-viticoles-et-non-viticoles>

ⁱⁱ https://atmo-france.org/wp-content/uploads/2021/02/PhytAtmo-donnees-pesticides_2002_2019.xlsx

ⁱⁱⁱ <https://atmo-france.org/mise-a-disposition-de-15-annees-de-mesures-de-pesticides-18-decembre-2019/>



PestiRiv permettra notamment d'identifier les sources qui contribuent le plus à l'exposition aux pesticides et l'influence que peuvent avoir la distance aux vignes ou encore les habitudes et les comportements des individus sur cette exposition. Mieux comprendre l'origine de ces expositions permettra d'identifier les moyens de les limiter et d'éviter en conséquence les effets potentiels de ces produits sur la santé.

Protocole national

L'étude sera réalisée à l'échelle métropolitaine dans six régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

3 350 participants ont été tirés au sort : des adultes de 18 à 79 ans et des enfants de plus de 3 ans vivant dans des zones viticoles (à moins de 500 mètres de vignes et à plus de 1 000 mètres d'autres cultures) et des zones éloignées de toute culture (plus de 1 000 mètres de toute culture).

Les mesures se dérouleront sur une année à partir d'octobre 2021 jusqu'en septembre 2022.

Les mesures réalisées indiqueront les différentes sources d'expositions :

- Accumulation dans l'organisme : échantillons d'urines et de cheveux.
- Environnement intérieur : poussières, air, fruits et légumes du jardin de certains participants.
- Environnement extérieur : mesures de pesticides dans l'air extérieur menées dans certaines zones viticoles et d'autres éloignées de toute culture.

Une quarantaine de substances seront mesurées dans l'air ambiant.

Des questionnaires seront adressés aux participants pour identifier les sources pouvant contribuer à leur exposition aux pesticides. Des données météorologiques, topographiques ainsi qu'une analyse du contexte agricole et de la surveillance nationale de l'eau seront également incluses afin d'évaluer leurs influences sur les traitements et l'exposition.

Le rôle d'ATMO Grand Est

Conformément à la présence de bassins viticoles, ATMO Grand Est va réaliser et suivre les mesures de pesticides dans l'air ambiant pour la région du Grand Est.

Les mesures ont débuté le 11 octobre 2021 pour une durée d'un an. Au cours d'une année, deux périodes distinctes ont été identifiées :

- Période hors épandage d'octobre à février
- Période d'épandage de mars à août

5 sites de mesures (2 dans la Marne et 3 dans le Haut Rhin) ont été identifiés en période d'épandage, dont 2 qui sont actifs en période hors épandage.

Ces mesures viendront enrichir les bases de données existantes. Cette étude complétera l'expertise d'ATMO Grand Est sur le territoire, qui s'appuie sur des mesures en pesticides depuis 2001 et la mise en œuvre de suivi régulier annuel sur plusieurs sites de la région.



A propos d'ATMO Grand Est

ATMO Grand Est est l'association de surveillance de la qualité de l'air de la région Grand Est, à but non lucratif et agréée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Elle est administrée par des acteurs régionaux au sein de 4 collèges délibérant à parité et garants de l'impartialité comme de la transparence des données produites :

- Les représentants de l'État ;
- Les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Les représentants des diverses activités contribuant à l'émission des substances surveillées ;
- Des associations citoyennes agréées et des personnalités qualifiées.

Elle a la délégation de la Préfecture pour déclencher les procédures de pollution de l'air ambiant.

Contact presse

Emmanuelle DRAB-SOMMESOUS, Directrice Accompagnement et Développement
03 69 24 73 73 emmanuelle.drab-sommesous@atmo-grandest.eu